

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 10 (1925)
Heft: 6-7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen).

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Administration, Adresses, Abonnements:
Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall

Rédaction:
Auguste Mounoud, pasteur, Palézieux (Vaud)

Extrait du XXII^{me} Rapport Annuel de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (Système Raiffeisen) (Association à responsabilité limitée inscrite au Registre du Commerce)

Rapport sur l'Exercice 1924.

Comme ses devancières, l'année 1924 marque pour l'Union, une nouvelle étape de développement et de raffermissement général, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

La hausse des taux débiteurs intervenant dans les circonstances signalées plus haut, ne fut pas sans produire une certaine réaction dans les milieux ruraux, qui se manifesta par un appel plus vif aux forcés de la coopération et de la mutualité dans le domaine du crédit agricole. Les heureux résultats obtenus jusqu'à ce jour par les Caisses Raiffeisen et leurs avantages manifestes devaient naturellement encourager le mouvement; aussi de nouvelles Caisses ne tardèrent pas à se fonder et à se joindre à notre grande famille nationale.

Le mouvement Raiffeisen dans notre pays commence le 1^{er} janvier 1925 son année jubilaire. C'est en effet, le 1^{er} janvier 1900 que l'initiateur de ce mouvement, M. l'abbé **Traber**, pasteur du modeste village de Bichelsee dans le canton de Thurgovie, fondait la première Caisse Raiffeisen Suisse, douée de vitalité. L'idée du crédit mutuel telle que l'a conçue Raiffeisen a été si bien comprise dans nos milieux agricoles qu'un quart de siècle a suffi pour former, malgré l'antagonisme de ceux que des intérêts personnels plaçaient contre nous, une organisation puissante de 348 Caisses, réparties dans 19 cantons différents. Nos associations travaillent aujourd'hui avec un succès éclatant à l'amélioration des conditions d'existence matérielle et morale de notre population rurale. Grâce à la force agissante d'une saine solidarité, dans un esprit de travail et de sens commun, une œuvre est née qui rend d'éminents services, en procurant au peuple de nos campagnes, dont les qualités de courage et de labeur patients étaient parfois si mal récompensées, un crédit d'exploitation à d'avantageuses conditions, en fortifiant l'esprit d'épargne et d'économie, en créant l'indépendance personnelle et en facilitant la petite propriété.

Au cours du dernier exercice, le chiffre des Caisses s'est augmenté de 16 et celui des membres, de 1929. **L'Union comptait ainsi, au 31 décembre 1924, 348 Caisses affiliées, avec un total de 29,607 membres.** Effectivement nous avons enregistré 17 nouvelles fondations dans dix cantons différents; mais, par contre, la Caisse de St-Ours (Fribourg) s'est retirée du faisceau, profitant d'une menace d'exclusion pour inobservation des statuts, pour passer à un autre établissement financier.

C'est avec joie que nous relevons que la Suisse romande, où l'esprit coopératif semblait autrefois moins développé qu'ailleurs, présente pour la première fois le plus grand nombre de nouvelles fondations. Nous nous en réjouissons tout particulièrement.

La partie romande du canton de Fribourg, ainsi que le Jura bernois constituent la plus forte cohorte de nouvelles Caisses.

Comme benjamine de notre grande famille nationale figure la **première Caisse genevoise**, qui s'est constituée à Avusy. Seuls les cantons de Neuchâtel, Zoug, Glaris, où réside une nombreuse population rurale, intelligente, et ouverte cependant à toutes les innovations nécessaires, restent encore en dehors du mouvement. Puissent ces cantons apprendre aussi à connaître les multiples avantages de nos instituts désintéressés, et en bénéficier bientôt!

Le chiffre des dépôts est en augmentation de fr. 12,4 millions. Cette majoration, supérieure à celle de l'an dernier, porte à **fr. 148,836,413.63 le bilan total de l'ensemble des Caisses.** Le mouvement général de 37,1 millions supérieur à celui de 1923, atteint **fr. 365,8 millions.** Le bénéfice également est en augmentation de fr. 44,000 et **ascend à fr. 533,170.60,** élevant le montant des **réserves à fr. 3,593,589.99.**

Travaillant à maintenir des taux-débiteurs aussi minimes que possible et cherchant à éviter les continuelles fluctuations, toujours si néfastes dans nos campagnes, les Caisses de Crédit Mutuel devaient naturellement attirer sur elles l'attention des milieux ruraux intéressés. C'est ce qui intervint tout particulièrement lors du resserrement du marché financier, l'automne dernier. A noter que certaines Caisses importantes sont arrivées à maintenir les anciens taux-débiteurs, tout en faisant suivre la marche ascendante à leurs taux-créanciers. C'est ainsi qu'une Caisse possédant un capital d'obligations de fr. 1,3 million, put émettre des obligations au taux usuel de 5 et quart pour cent comme la Banque Cantonale, tout en maintenant encore pour 1924-1925, les taux de 5 pour cent pour le crédit hypothécaire, et de 5 un quart et 5 un demi pour cent net, pour le crédit d'exploitation, taux qu'elle n'a du reste jamais modifié depuis 1919.

L'accroissement relativement considérable des besoins de cré-

dit tendit à accentuer auprès de certaines Caisses, une tendance que nous avons déjà combattue à maintes reprises. Il est en effet d'absolue nécessité que nos Caisses se pénétrant de la nécessité absolue pour elles d'avoir constamment des disponibilités réalisables proportionnées au total de leurs engagements.

D'autre part, nous avons dû lutter énergiquement contre la tentation qui se présente encore trop souvent d'immobiliser des capitaux en prêts hypothécaires à longs termes. Nos Caisses ne peuvent pratiquer le crédit hypothécaire pour lequel elles ne sont pas outillées.

En tenant compte des événements financiers de l'année, et de certaines tendances particulières, nous avons la conviction que nos Sociétés d'assurances pourraient investir dans le crédit hypothécaire rural beaucoup plus de capitaux qu'elles ne l'ont fait jusqu'à aujourd'hui. L'argent, qui, sous forme de primes d'assurance, émigre de nos campagnes, doit absolument être rendu à l'agriculture, dans une proportion plus équitable.

Si personne ne se hasarde plus aujourd'hui à contester le droit d'existence de nos Caisses, chacun reconnaît qu'elles complètent heureusement l'activité des grandes banques, en fournissant un lieu de placement avantageux et sûr à l'épargne, et en assurant une source favorable de crédit à l'agriculture. Nous devons cependant déplorer encore souvent, le peu de bienveillance des pouvoirs publics.

Les Caisses Raiffeisen Suisses sont fondées sur la coopération et l'entraide mutuel. Loin d'elles, toute formule étatique. Dans leur situation actuelle, les Caisses et l'Union ne demandent et ne désirent nullement des subventions officielles. Ne sont-elles pas alors en droit d'attendre des autorités plus de réelle compréhension de leur rôle économique, et plus d'égards dans l'application des lois et ordonnances gouvernementales, spécialement dans les questions fiscales et pour le placement des fonds de communes et pupillaires.

Pourtant nous sommes heureux de souligner de réconfortants encouragements et de précieuses collaborations, parmi lesquelles nous citerons en première ligne l'appui bienveillant que nous trouvons dans sa Division pour l'amélioration du crédit rural de l'Union Suisse des Paysans.

L'Assemblée générale ordinaire de l'Union qui eut lieu le 23 avril à St-Gall, fut une belle et imposante manifestation : 400 délégués, chiffre qui n'avait jamais été atteint encore, sont accourus de 14 cantons différents, non seulement pour montrer leur profond intérêt et leur chaleureuse sympathie pour la cause Raiffeisen, mais pour échanger des vues, pour discuter librement sur les expériences faites. Tous puisent dans la saine harmonie de nos congrès annuels ce naturel enthousiasme que dégage la noble cause que nous défendons.

Faisant suite à l'usage traditionnel, la réunion fut agrémentée par une excursion, la veille, au site historique du Vögesinsegg, dans le canton d'Appenzell. L'assemblée liquida les affaires administratives courantes, puis M. Heuberger, secrétaire de l'Union, développa dans une intéressante conférence, le sujet d'actualité : « Les Caisses Raiffeisen et les ordonnances gouvernementales sur les Caisses d'Epargne ». Les Caisses Raiffeisen voient dans les mesures gouvernementales promulguées une heureuse protection de la petite épargne, et un renforcement de la confiance populaire en faveur des établissements financiers sagement administrés. Cependant l'Etat doit bien tenir

compte de la situation particulière de nos organisations afin de ne pas nuire, sciemment ou non, à leur développement.

Notre congrès fut honoré de la présence de M. le conseiller d'Etat et conseiller national Grünenfelder, représentant du canton de St-Gall, qui, dans un long et vibrant discours apporta à l'assemblée le salut de son gouvernement. Il félicita chaudement les Caisses Raiffeisen de leur rôle bienfaisant dans nos milieux agricoles et leur donna l'assurance de son constant appui. M. Grünenfelder se plut à relever la beauté de l'administration gratuite en notre époque toute matérialiste, et loua hautement l'œuvre sociale et patriotique de nos organisations, lesquelles, en fortifiant l'esprit d'épargne de la petite propriété, forment des citoyens indépendants, conscients de leur force personnelle. L'Etat se doit donc de porter à cette œuvre puissamment utile, son appui moral, et de travailler à sa diffusion. Touchant la question de l'épargne, l'honorable magistrat démontra que les Caisses Raiffeisen répondaient vraiment à un besoin populaire et qu'elles étaient préférables en tous points de vue à la **Caisse d'Epargne Postale** en projet, qui s'inspire par trop des méthodes financières en usage en d'autres pays.

Un échange de télégrammes eut encore lieu avec M. le curé Traber, de Bichelsee, le fondateur de la première Caisse Raiffeisen Suisse.

Parmi les diverses **lois et ordonnances gouvernementales**, promulguées l'an dernier, nous ne voulons pas passer sous silence l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet, de la loi sur les loteries et les valeurs à lots, qui mit enfin un terme aux agissements de courtiers à la solde de certains établissements connus aujourd'hui par leurs faillites scandaleuses. Si l'on tient compte qu'en vertu de cette loi 483,000 titres étrangers ont déjà été présentés pour l'estampillage, il est facile de se rendre compte de la portée néfaste des agissements des trop célèbres banques à lots, et des sommes considérables, pour la plupart perdues sans retour, qui ont été soustraites dans nos campagnes. Il serait en outre oiseux de faire ressortir aussi les funestes conséquences morales de ces affaires.

La nouvelle loi destinée à déterminer la législation des sociétés coopératives est toujours en préparation, et le rapport final des experts n'a même pas encore été déposé. Si nos informations sont exactes, il sera tenu compte des revendications principales formulées au nom de nos organisations.

De son côté, la question de la lettre de gage qui fit l'objet de nombreuses discussions et sur laquelle des opinions diverses furent émises, n'est également pas encore entièrement résolue.

Activité de la Caisse Centrale

Notre Caisse Centrale eut à fournir l'an dernier, le travail le plus considérable que lui fut demandé dès sa fondation. Elle put mener sa tâche à bien, grâce à l'appui et à la solidarité des Caisses affiliées; une fois de plus, elle s'est révélée comme le joyau le plus précieux de notre organisation.

Le resserrement du marché monétaire et le renchérissement des taux eut sa répercussion auprès de nos Caisses locales, en entraînant une recrudescence des réquisitions de crédits. Des demandes leur vinrent même de personnes qui, se trouvant dans le besoin, se souvenaient tout à coup de l'existence des Caisses locales, qu'elles feignaient autrefois d'ignorer complètement.

Afin de pouvoir répondre si possible à tous les besoins courants de leurs sociétaires, la plupart de nos Sections furent dans l'obligation de retirer leurs disponibilités à la Caisse Centrale, d'utiliser dans une forte mesure leur crédit normal et même de solliciter des crédits spéciaux. Toutes les demandes motivées qui ont été présentées en vue du crédit courant d'exploitation ont été accordées, pour autant naturellement qu'elles ne portaient pas atteinte à la stabilité rationnelle des bilans. Les sollicitations en vue de transactions purement hypothécaires et sortant ainsi du rayon d'activité naturel de nos organisations subirent logiquement des restrictions.

Comme l'expérience s'est chargée de le démontrer maintes fois déjà, la tension du marché monétaire peut varier grandement suivant les régions de notre pays, et l'importance d'une Caisse Centrale Suisse pour la compensation des capitaux, ressortit une fois de plus. Combien erroné le reproche souvent adressé à notre Caisse Centrale, spécialement en Suisse romande, de priver tel canton des ressources que pourrait lui procurer l'épargne de ses habitants. Des sommes considérables purent être mises au contraire, à la disposition des populations de la Suisse romande, les plus atteintes par la crise.

Malgré les retraits considérables des Sections, **le bilan de la Caisse Centrale** est resté à peu près le même qu'au précédent exercice, soit de **fr. 13,6 millions**. Par contre, **le mouvement général** est en progression de fr. 36 millions et atteint en sa forme simple **fr. 286 millions**, représentant ainsi un roulement journalier d'un million de francs environ.

En tenant compte du report de l'exercice 1923, et après défalcation des frais généraux, d'un amortissement de fr. 7,200 sur le mobilier, et fr. 10,000 sur l'immeuble de l'Union, **le résultat du dernier exercice atteint fr. 96,380.94**, pour un capital social de fr. 1,105,000. Ce bénéfice était de fr. 83,551.54 en 1923.

Sur la proposition des Comités centraux, l'assemblée générale du 27 avril 1925 affecta ce bénéfice au paiement de l'intérêt statutaire maximum de 5 pour cent aux parts sociales, au versement de fr. 35,000 au fonds de réserve; le solde de fr. 6,880.94 étant reporté à compte nouveau.

L'administration de la Caisse Centrale veilla toujours à la sûreté des placements effectués, tout en cherchant le maximum de rendement et en s'assurant les moyens liquides désirables. Dans ce but, elle disposait au 31 décembre de fr. 547,522.45 placés à vue en banques, plus un portefeuille d'effets escomptables en tous temps à la Banque Nationale de fr. 1,739,552.25, sans tenir compte également du portefeuille des fonds publics dont le chiffre ascende encore à fr. 2,3 millions.

Sur **comptes-courants**, le mouvement général des Caisses atteint en sa forme simple, fr. 67 millions; cette majoration est due en partie à la recrudescence des transactions extraordinaires des Caisses. Les comptes-courants créditeurs (dettes des Caisses) atteignaient à la fin de l'année fr. 8,6 millions, chiffre les plus haut atteint jusqu'à ce jour, représentant ainsi une augmentation de fr. 2,6 millions. D'autre part, les comptes-courants débiteurs (avoir des Caisses) sont en diminution de fr. 1,5 million. Pour parfaire à cette différence effective de fr. 4 millions environ, nous dûmes réaliser un certain nombre de titres du portefeuille des fonds publics et des effets. Deux cent dix Caisses étaient débitrices de l'Union au 31 décembre (142 l'exercice précédent), dont 54 faisaient emploi, outre le crédit normal statutaire, de crédits spéciaux forts élevés.

Du fait de réalisations opportunes pour plus de fr. 3,6 millions, le montant du portefeuille des **fonds publics** a rétrogradé à fr. 2,3 millions. Aucun de nos titres n'est inventorié au bilan au-dessus du cours officiel de bourse au 31 décembre.

Les **comptes créditeurs** à terme accusent une recrudescence de fr. 400,000, représentée principalement par la contre-valeur des fonds publics que les Caisses liquidèrent au moment favorable, sur le conseil de l'Union. Une augmentation importante est enregistrée aussi par le compte des obligations, ensuite d'apports de particuliers et organisations économiques. Le chiffre de nos obligations atteint aussi fr. 1,1 million.

Ensuite de l'augmentation constante des affaires, les frais généraux se sont quelque peu élevés et ascendent de nouveau avec fr. 92,000, le chiffre approximatif de 1922. De ce montant fr. 57,000, soit 0,4 pour cent du chiffre du bilan ou un cinquième pour mille du mouvement général constituent les frais d'administration de la Caisse Centrale, pendant que le solde de fr. 35,000 est constitué par les subventions pour la réduction du coût des révisions des Caisses, ou pour les travaux et études dans l'intérêt de l'ensemble de nos Sections. La Société fiduciaire qui procéda à la révision du bilan confirma officiellement que cette importante subvention contribue pour une part importante à l'amélioration de la situation générale de nos organisations.

Au chapitre «Capital de garantie», le capital social versé s'élève à fr. 1,105,000. Sur la base des bilans au 31 décembre 1924, un montant de fr. 466,000 est encore exigible. En tenant compte encore de la garantie statutaire de 1,571,000 francs et des réserves de fr. 160,000, **le capital total de garantie ascende ainsi à fr. 3,302,000.— soit environ le 27 pour cent des capitaux engagés.**

Relations financières.

Les relations financières entre la Caisse Centrale et les Sections affiliées s'effectuèrent comme par le passé, en majeure partie directement par plis postaux, et dans une mesure toujours plus restreinte, par l'intermédiaire de banques correspondantes. Le service avantageux des chèques et virements se répandant de plus en plus, il fut davantage utilisé. Il est certain que si une réduction pouvait intervenir dans le tarif d'encaissement de l'Association des banquiers suisses, spécialement en ce qui concerne les recouvrements sur les places non bancables, le service de chèques s'implanterait plus rapidement dans nos milieux ruraux.

Suivant la marche ascendante, nous avons élevé le taux pour les placements sur compte-courant à vue de 4 pour cent à 4 et quart pour cent, et bonifié sur comptes à termes, suivant la durée, de 4 et demi à 5 et demi pour cent. L'élévation des **taux créanciers** à laquelle nous dûmes logiquement nous résoudre pour maintenir nos dépôts entraîna une majoration de un quart pour cent sur l'**intérêt débiteur**, soit celui que nous exigeons des crédits accordés, qui atteint ainsi 5 et quart pour cent pour le crédit normal, et 5 et demi pour cent pour le crédit spécial, plus la commission usuelle d'un quart pour cent par semestre. En contribuant à la réduction des frais de révision, et par de multiples autres avantages, notre Caisse Centrale constitue un appui constant des plus précieux de nos Sections. Dans l'époque actuelle, aux constants bouleversements économiques et financiers, l'indépendance financière complète qu'elle assure ne saurait assez être appréciée.

Service des révisions.

L'expérience nous ayant convaincus que la situation générale de nos organisations dépend, dans une large mesure, d'un contrôle professionnel et neutre, nous avons continué à attribuer au Ser-

vice des révisions, une attention toute spéciale. En 1924, nous avons procédé à 219 révisions approfondies (214 en 1923). En outre, 60 Caisses (dont huit dans la première ou seconde année d'existence) ont eu recours à l'Union pour la clôture de leurs comptes. Nous sommes heureux de pouvoir constater que les organes des Caisses et les caissiers comprennent le grand rôle des révisions et les saluent comme une absolue nécessité pour la bonne marche des affaires. Les réviseurs viennent en amis, en conseillers professionnels, en collaborateurs. Leur travail ne sera cependant réellement utile que s'il est vraiment facilité par les dirigeants qui auront à cœur de faire droit immédiatement aux observations formulées, lesquelles sont toujours dans l'intérêt d'une bonne administration. Une révision n'atteint vraiment son but que dans la mesure où les lacunes éventuellement constatées sont régularisées. Pour que les Caisses Raiffeisen Suisses puissent remplir pleinement leur but et mériter la confiance générale, nous devons arriver à ce que non seulement 90 à 95 pour cent, mais toutes les Caisses de notre faisceau sans exception, soient correctement administrées.

D'une manière générale, le résultat des révisions de l'année 1924 fut satisfaisant. La rentrée des intérêts — trait caractéristique d'une bonne administration — s'est améliorée, mais par contre, les amortissements laissent encore, en bien des lieux, beaucoup à désirer. Les Caisses oublient également trop souvent qu'il est d'importance capitale pour elles de s'assurer toujours une proportion équitable de disponibilités, en conservant une situation de bilan permettant toujours un travail rationnel et avantageux. D'autres points encore méritent d'être soulevés : les dépassements de crédits fixés, les comptes-courants débiteurs sans mouvement, ne doivent pas être tolérés. Le but de nos Caisses étant d'appliquer des taux-débiteurs réduits, il ne peut être question aussi de suivre la politique pratiquée par certains établissements de crédit qui, en demandant de gros intérêts-débiteurs, se permettent par contre des libéralités et des dons; le bénéfice intégral réalisé doit être affecté aux réserves. Les Caisses Raiffeisen Suisses possèdent des statuts modèles; elles disposent d'une bonne organisation de contrôle et de révision. Et pourtant ceci ne suffit pas; ce qui importe le plus, c'est que les statuts soient rigoureusement observés et que le mécanisme de révision fonctionne parfaitement. Sur cette base seule, les Caisses Raiffeisen Suisses prospéreront et rempliront le but qu'elles se sont donné.

Organes de l'Union.

Nos deux bulletins mensuels se propagent de façon réjouissante. Le chiffre des abonnements augmente constamment et les collaborations sont devenues plus actives. Le « Raiffeisenbote » en langue allemande tire à 5800 exemplaires, pendant que le « Messager Raiffeisen », notre moniteur rural romand compte plus de 1500 abonnés.

Le « Messager Raiffeisen » est rédigé comme par le passé par M. le pasteur A. Mounoud, à Palézieux, auquel M. Ræmy, curé de Morlon, apporte sa précieuse collaboration.

La rédaction et l'administration du « Raiffeisenbote » est confiée au Secrétariat de l'Union.

Administration.

Aucune modification n'est intervenue dans le cours de l'année 1924 dans la composition des organes centraux de l'Union, constitués par un Comité de direction de cinq membres et un Conseil de surveillance de cinq membres également.

Le Comité de direction liquida les affaires courantes en quatre séances très laborieuses, dont deux en commun avec le Conseil de surveillance. Trente-sept tractanda furent étudiés et résolus, dont plusieurs comportaient pas moins de huit, dix, jusqu'à dix-sept questions différentes. Le Conseil de surveillance tint, à part les deux séances avec le Comité de direction, trois autres réunions,

et procéda également à plusieurs révisions partielles, faites par des délégations.

Malgré l'accroissement constant des affaires, le personnel de l'Union n'a pas été augmenté; il se compose encore de douze fonctionnaires et employés, et de quatre apprentis, qui se répartissent rationnellement le travail considérable qui incombe aujourd'hui à notre Siège Central.

Bâtiments et Bureaux de l'Union.

Le bâtiment acquis par l'Union, en 1921, pour y établir ses bureaux n'a subi aucune transformation en cours d'exercice. Nous sommes arrivés aujourd'hui au but visé lors de l'achat, soit à une installation stable et rationnelle de nos locaux, permettant une heureuse distribution et une rapide exécution du travail courant.

L'installation projetée depuis longtemps déjà d'une chambre forte souterraine sera mise en exécution dans le courant de l'année 1925.

En tenant compte du nouvel amortissement de fr. 10,000.— qui a été effectué, le bâtiment de l'Union figure au bilan pour fr. 150,000.—

Dépôt de livres et matériel

(Service des Fournitures)

Notre service des fournitures tient à la disposition des Caisses affiliées plus de 250 registres et formulaires différents, en langue allemande, française, italienne et romanche. Notre dépôt s'est enrichi de plusieurs formulaires nouveaux dont l'introduction nous a paru devoir faciliter l'administration des Caisses. Grâce au schéma que constituent nos formulaires, en corrélation avec le précis de comptabilité officiel, l'administration de nos Caisses ne constitue aujourd'hui plus aucune difficulté, même pour le caissier le plus novice. La mise en activité des nouvelles Caisses est ainsi grandement simplifiée.

Afin de favoriser la petite épargne en général, nous cédon aux conditions les plus favorables des petits coffrets d'épargne, et nous avons pu constater que les résultats déjà obtenus sont des plus heureux.

Deux mille quatre-vingt-quatorze livraisons de matériel furent effectuées l'an dernier, à nos Caisses, pour un montant total de fr. 26,862.40 (1923: 1697 envois, pour fr. 21,907.65).

Nous sommes à même de livrer nos formulaires aux meilleures conditions et souvent bien au-dessous du prix général de vente au détail.

Activité des Fédérations cantonales.

Les Caisses schwytzoises s'étant constituées en un groupe cantonal particulier, dans le courant du printemps, en se retirant de la Fédération de la Suisse centrale, le nombre des Unions cantonales s'élève à douze. A part naturellement les Caisses isolées du Tessin et de Genève, seules les sections du Jura bernois et des Grisons ne se sont pas encore constituées en fédérations. Dans ces deux cantons, des pourparlers sont actuellement en cours pour la formation de groupes régionaux.

Pour la première fois, des rapports sur l'activité de toutes les fédérations nous sont parvenus. Nous en extrayons ce qui suit :

Dans le groupe argovien, on s'occupe toujours infatigablement de la célèbre question du placement des fonds de communes. C'est ce qui constitua le point principal de la séance du Comité de direction et d'une assemblée générale à laquelle participèrent 40 Caisses, représentées par 76 délégués. Les Caisses argoviennes s'estiment, avec raison, profondément lésées du fait que certaines banques par actions offrant des garanties inférieures à celles de nos Caisses, sont autorisées à recevoir les fonds des communes pendant qu'elles-mêmes, tout en constituant des instituts concessionnés par l'Etat, ne peuvent accepter les capitaux de ce genre.

Les démarches faites se heurtèrent à une réponse négative du

gouvernement, en date du 17 mars 1924. Cette profonde injustice à l'égard des Caisses Raiffeisen poussa le Comité à s'occuper activement de cette question, et dans la session de novembre, une motion fut déposée au Grand Conseil par le président, M. Stutz, député de Gansingen, invitant le Conseil d'Etat à interpréter l'ordonnance du 12 décembre 1887 de telle façon que les Caisses Raiffeisen fussent également autorisées à recevoir des fonds publics.

L'imposante assemblée des délégués du 17 novembre déplora hautement la décision du Conseil d'Etat, acclama la motion Stutz, et rédigea le texte d'une brochure exposant cette question sous son vrai jour. Cette brochure fut adressée à tous les députés.

Bâle-Campagne annonce une assemblée de délégués, laquelle discuta les questions à l'ordre du jour de l'assemblée de l'Union, et étudia les mesures propres à renforcer l'épargne parmi la jeunesse. Les huit Caisses du groupe accusent toutes un réjouissant développement, et il serait vivement à désirer que de nouvelles fondations puissent aussi intervenir.

Fribourg (partie allemande) annonce une réunion de Comité, et une assemblée générale, laquelle s'occupa de la liquidation des affaires administratives courantes et de l'étude de la question des taux, de la situation du marché de l'argent et de l'impôt fédéral sur les coupons.

La fédération de **Fribourg-Romand** n'a pas eu de réunion en 1924. Cependant grâce à l'infatigable activité de M. le curé Ræmy de Morlon, trois nouvelles Caisses furent fondées. Le projet de loi sur les Caisses d'Epargne qui est actuellement en préparation, n'a pas encore vu le jour. Les Caisses Raiffeisen avaient adressé, il y a quelques années déjà, un mémoire au Conseil d'Etat à ce sujet, et continuent à suivre cette question avec un profond intérêt.

Le Comité du **groupe St-gallois** se réunit deux fois. Préludant à l'assemblée générale de l'Union, une assemblée générale à laquelle participèrent 129 délégués, liquida les affaires administratives courantes, qui furent présentées dans un intéressant rapport. Une nouvelle fondation à Lutisburg porta à 63 le nombre des Caisses.

Dans une assemblée constituante, tenue le 8 juin, à Schwytz, les huit Caisses de ce canton décidèrent la fondation du nouveau **Groupe schwytzois**. Une Caisse existant depuis 1912 à Galgenen, n'a pu être acceptée, ne faisant pas partie de l'Union Suisse.

M. Bucheler, réviseur de l'Union, donna un intéressant exposé sur le service de chèques et virements.

La question du placement des fonds pupillaires fut soulevée également au Grand Conseil par M. le Dr. Bølsterli, mais n'aboutit pas immédiatement à un résultat.

Le Groupe soleurois ne tint aucune réunion. Cependant nous pouvons relever que le Comité nouvellement constitué, prend sérieusement sa tâche en mains, pour le développement et le raffermissement des Caisses affiliées.

La Fédération thurgovienne, qui groupe également les quelques Caisses des cantons de Zurich et de Schaffhouse a fait preuve de nouveau d'une activité intensive. Deux réunions de Comité et deux assemblées de délégués liquidèrent des ordres du jour fort chargés. Une propagande intensive fut faite dans la presse et dans les écoles d'agriculture; de nombreuses conférences du président, M. Häberli, député, de Neukirch, contribuèrent grandement à faire connaître nos organisations et à leur attirer de chaudes sympathies. Le résultat immédiat fut une augmentation importante du chiffre des dépôts et du roulement auprès des Caisses existantes; deux nouvelles fondations: à Birwinken (Thurgovie) et Guntalingen (Zurich).

Groupe vaudois. — Il y eut en 1924, une assemblée générale et trois séances de Comité. La question des patentes (impôt cantonal) a été enfin favorablement liquidée après de laborieux pourparlers. L'activité du groupe est gênée du fait que la plupart des Caisses adhérentes font encore partie de la Fédération vau-

doise, à laquelle se rattachent aussi six Caisses non affiliées à l'Union Suisse. Les démarches tentées pour amener ces Caisses à faire partie de notre association n'ont pas abouti, de sorte que le schisme entre les deux groupes interviendra probablement. Il est certain que libre de toute entrave, le groupe vaudois pourra travailler aussi utilement, avec plus d'entrain et de force au développement de la question du crédit rural et de l'épargne au sein de la belle campagne vaudoise.

Le Haut-Valais n'a pas présenté durant l'exercice, ensuite de circonstances particulières, une activité spéciale. Ensuite d'une nouvelle fondation à Täschi, le nombre des Sections passe à 29. Il est regrettable que la Caisse de Saas-Grund doive rester encore à l'écart, du fait qu'elle ne fait pas partie de l'Union.

La Fédération du **Bas-Valais** annonce une réunion du Comité et une imposante assemblée de délégués. M. Puipe, membre du Conseil de surveillance de l'Union qui assista à la plupart des assemblées générales des Caisses où il apporta d'instructives et encourageantes causeries, en particulier sur la façon d'organiser utilement les assemblées générales annuelles.

M. Heuberger, secrétaire de l'Union, donna quelques conseils pratiques, dictés par l'expérience et par le résultat des révisions; trois nouvelles fondations.

Toutes les Caisses affiliées à l'Union ont été concessionnées par l'Etat et sont autorisées à recevoir des dépôts d'épargne.

Le Groupe de la Suisse Centrale, qui ne réunit plus aujourd'hui que les Caisses de Lucerne, d'Uri et d'Unterwald, liquida les affaires courantes dans une réunion de Comité et dans une assemblée des délégués. M. Heuberger, secrétaire de l'Union, développa dans cette dernière, le sujet de l'extension du mouvement Raiffeisen dans les petits cantons.

Une nouvelle Caisse s'est fondée à Unterschächen, et une autre fondation à Hasle (Lucerne) est imminente.

Rapport du Conseil de Surveillance

Conformément aux prescriptions statutaires, le Conseil de surveillance a procédé durant l'année, à plusieurs révisions partielles, ainsi qu'à une révision complète de la Caisse Centrale. La Société fiduciaire et de révision (S.A.), à Zoug, procéda également sur notre ordre, à un examen minutieux de la comptabilité et du bilan, et déposa un rapport détaillé de ses constatations.

Nous avons examiné les comptes d'exploitation et le bilan, et avons pu constater partout une concordance parfaite et un bon ordre.

Le contrôle des portefeuilles (fonds publics et effets), des opérations avec les banques, les particuliers et avec les Caisses affiliées, a donné le résultat le plus satisfaisant.

Nous avons effectué le travail que nous prescrivait les statuts au mieux de notre conscience, et n'avons aucune remarque spéciale à formuler.

En conséquence, nous ne pouvons que recommander l'adoption des comptes et bilan tels qu'ils sont présentés, avec décharge à l'Administration.

Escholzmatt, le 9 avril 1925.

AU NOM DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :

Le Président, *Le Rapporteur,*
Victor SCHWALLER, prof. D^r F. STADELMANN.

Rapport de révision.

En exécution du mandat qui nous a été confié, nous avons procédé, dans la forme usuelle, à la révision de la Caisse Centrale de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, et particulièrement à l'examen du bilan au 31 décembre 1924, ainsi que du compte de profits et pertes. Nous nous référons au rapport détaillé de notre révision, daté du 20 mars a. c., et vous dont nous ci-après un aperçu sommaire de nos constatations :

1. Le compte de profits et pertes, ainsi que le bilan final au 31 décembre 1924 qui nous ont été présentés, concorde exactement avec les livres examinés.

2. L'examen auquel nous avons procédé (partiellement avec la collaboration du Conseil de surveillance), a pu nous convaincre de l'existence des titres, effets et coupons, démontrés par les livres.

3. Lors de l'inventaire au 31 décembre 1924, les titres et effets en portefeuille n'ont pas été cotés au-dessus du cours officiel de bourse, mais au-dessous dans la plupart des cas. Au surplus, nous avons constaté que tous les titres et placements sont de première qualité.

Il existe également une bonne proportion des moyens liquides avec les engagements courants, et les frais d'exploitation sont à considérer comme modestes.

De minutieux sondages effectués dans les écritures de l'année écoulée, spécialement dans le chapitre des frais généraux et sur le compte de profits et pertes, nous ont donné l'impression d'un travail exact et consciencieux, et d'une bonne organisation intérieure.

Comme nous en avons fait la remarque dans notre rapport détaillé mentionné ci-dessus, nous avons pu constater que l'activité du Service de révision tel qu'il est pratiqué par l'Union, est de la plus haute valeur. C'est ce qui nous incita à porter également notre contrôle sur le système et la façon d'exécution des révisions de Caisses. Les rapports de révision examinés ont pu nous convaincre de la compétence, de la minutie, et du bon sens apporté dans ce travail. Nous avons constaté également que la Caisse Centrale effectue chaque année sous le chapitre « Révision des Caisses », de fortes subventions qui sont bien dans l'intérêt général de l'Union, et particulièrement des Caisses affiliées.

Zoug, le 30 avril 1925.

Société Fiduciaire de Révision S.A. :

La Direction : MULLER.

Les Caisses de l'Union en 1924.

Si nous mettons en rapport les chiffres statistiques de 1923 avec ceux du dernier exercice, le développement constant de nos Caisses se dégage nettement :

1924	1923	Augm. pour 1924
348	332	16
Nombre de Caisses :		
29,607	27,678	1929
Sociétaires :		
148,836,413.63	136,394,928.30	12,441,485.33
Chiffre du bilan :		
365,857,384.65	327,687,018.94	37,170,365.81
Roulement :		
66,945,247.11	62,800,062.60	4,145,184.51
Dépôts d'épargne :		
82,596	77,030	5,566
Déposants d'épargne :		
3,593,589.99	3,079,157.05	514,432.94
Réserves :		

Comme l'an dernier, l'augmentation du nombre des Caisses est de 5 pour cent (348 à fin 1924); le chiffre des membres se majore du 7 pour cent, ce qui démontre clairement que les conditions favorables pour les débiteurs ont amené aux anciennes Caisses, des sociétaires qui étaient jusqu'à ce jour restés à l'écart. Les nouvelles fondations ont été particulièrement nombreuses dans le canton de Berne (Jura et Oberland), dans le canton de Fribourg (partie française) ainsi que dans le Bas-Valais.

Le chiffre des associés personnels auprès des Caisses varie

entre 15; Bourrignon (Jura bernois) et 458; Mels (St-Gall), qui, depuis longtemps, tient le record. La moyenne est de 85.

Le chiffre du bilan accuse de nouveau une augmentation de 12 millions de francs, comme l'an dernier, soit 8,8 pour cent, et atteint fr. 148,836,413.63. Le 84 pour cent des Caisses ont enregistré une majoration du chiffre des dépôts, pendant que les autres accusent de minimes réductions seulement.

Si l'augmentation des dépôts varie généralement entre 5,000 et 100,000 francs, elle va parfois cependant jusqu'à fr. 700,000. Ce dernier chiffre est celui atteint par la Caisse de Neukirch-Egnach (Thurgovie), qui passe ainsi au premier rang des Caisses Suisses, avec un chiffre de bilan de 5 millions de francs: Puis suivent immédiatement — toutes avec plus de fr. 2 millions de dépôts, — les Caisses de Waldkirch (4,2 millions); Mels (3,1 million); Niederhelfenschwil (2,8 millions); Muolen (2,7 millions); Roggwil (2,2 millions); Wängi (2,2 millions) et St-Gallenkappel (2,2 millions).

Dix-neuf autres Caisses ont un million et plus de dépôts; 74 ont plus de fr. 500,000 pendant que les 244 autres n'ont pas encore atteint ce montant.

Le chiffre du bilan moyen passe de fr. 400,000 à fr. 430,000.

Le plus petit bilan est présenté par la Caisse nouvellement fondée à Veysonnaz avec 2,070,65 francs. Le mouvement général s'est augmenté également dans une proportion plus forte que durant les dernières années; cette majoration est de 11 pour cent, soit de fr. 37,1 millions, portant le chiffre total à fr. 365,857,384.65. Ici également, nous voyons pour la première fois la Caisse de Neukirch-Egnach prendre le premier rang avec 17,9 millions, pendant que Waldkirch, qui occupait cette place précédemment vient immédiatement après, avec 17,6 millions.

Les Caisses se répartissent ensuite dans les proportions suivantes :

Caisses avec plus de 10 millions de roulement : deux, soit 0,5 pour cent.

Caisses avec plus de 5 millions de roulement : huit, soit 2,2 pour cent.

Caisses avec plus de 1 million de roulement : 101, soit 29,0 pour cent.

Caisses avec moins de 1 million de roulement : 238, soit 68,3 pour cent.

C'est la Caisse valaisanne de Veysonnaz, en activité depuis deux mois seulement, qui présente également le plus petit mouvement d'affaires.

Capital social. — L'expérience a démontré que même auprès des sociétés coopératives à responsabilité illimitée des sociétaires, la formation d'un capital social proportionnel au chiffre des dépôts confiés est d'absolue nécessité. L'élévation préconisée par l'Union a fait de sérieux progrès, et le montant total du capital social versé passe à fr. 2,230,881.80, ce qui représente une augmentation de fr. 200,000. La plupart de nos Sections ont porté à fr. 100, le montant de la part d'affaires, chiffre qui est rationnel, et qui devrait être adopté comme base générale (exception faite des Caisses modestes où fr. 50 peut suffire encore). Une finance d'entrée de fr. 5.—, au minimum est de rigueur, mais ne devrait cependant pas dépasser ce chiffre afin de permettre l'adhésion de sociétaires les plus modestes.

La Caisse d'Epargne enregistre une augmentation de 4,1 millions, soit 6,5 pour cent, contre 14,6 pour cent en 1923. Le nombre des déposants passe de 77,030 à 82,596, représentant ainsi une majoration du 7 pour cent. L'avoir moyen par

carnet est de fr. 810,50 (1923 : 815). Cette augmentation plus faible des dépôts d'épargne s'explique aisément si l'on jette un coup d'œil sur le chapitre des obligations : elle provient de la conversion de dépôts en titres à terme, occasionnée spécialement par la différence sensible d'intérêt ensuite de l'élévation du taux des obligations à 5 et demi pour cent.

Mels (St-Gall) possède la plus grande Caisse d'Epargne, avec 1834 carnets. Dans les villages montagnards également, l'épargne est réjouissante, et dans certains villages, un laps de temps de quelques années seulement a suffi pour que les deux tiers de la population aient un carnet de la Caisse locale.

Si l'an dernier, avec une augmentation du chiffre des dépôts presque semblable, le chapitre des obligations ne présentait qu'une majoration de 2,4 millions, soit environ 2 pour cent, celle-ci atteint pour 1924 5,4 millions, soit le 4 pour cent environ, en élevant ainsi le total à fr. 43,330,402.83.

La progression des nouveaux titres qui n'était que de 314 en 1923, a passé également à 2699 l'an dernier. Ce développement considérable s'est effectué sans doute, en partie, au détriment de la Caisse d'Epargne, comme conséquence de l'élévation brusque de 5 à 5 et demi pour cent du taux pour obligations. De cette situation est résultée une charge particulièrement élevée du chapitre des intérêts passifs, qui ne sera pas sans devoir influencer sur les taux-débiteurs en général. L'augmentation des obligations entraîna logiquement, une majoration sensible des prestations fiscales, et le total des droits sur les coupons (en tenant compte également des comptes spéciaux à terme) que l'Union livra en bloc, comme par le passé, à l'Administration fédérale des contributions, atteint environ fr. 30,000.

Les comptes-courants créanciers enregistrent 15,712 déposants pour fr. 31,937,321,33 (1923 : 15,207, pour fr. 29,8 millions).

Les espèces en caisse au 31 décembre atteignaient le chiffre total de fr. 1,911,520,72, soit une augmentation de fr. 100,000. En cherchant à développer le service de chèques et virements, ils était sans doute encore possible de réduire les soldes en caisse, ce qui éviterait des pertes d'intérêts.

Il est d'absolue nécessité de limiter les disponibilités en espèces au strict minimum des besoins courants.

Le compte des débiteurs est également en progression sur l'année dernière de fr. 9 millions, soit du 10 pour cent, et atteint fr. 101,140,568,15. Si l'on tient compte que le nombre des débiteurs est en augmentation de 2795, soit 11,7 pour cent nous devons en déduire que les petits prêts sont en recrudescence.

De leur côté, les comptes-courants débiteurs ascendent à fr. 43,499,659,19, dus par 8270 sociétaires (1923 : fr. 42,6 millions pour 7543 débiteurs). La nécessité de la conversion en prêts à termes fixes avec amortissements des comptes-courants débiteurs sans mouvement, s'implante de plus en plus. Il s'agit ici d'une saine mesure dans l'intérêt bien entendu des débiteurs, des cautions et des Caisses, et qui devrait petit à petit être appliqué à tous les comptes-débiteurs avec cautions, ne présentant pas un absolu caractère de compte-courant.

Le dépouillement des questionnaires que nous avons adressés et que nous ont retourné 283 Caisses, permettent les constatations suivantes sur l'utilisation générale des dépôts confiés :

	Quantité	Situation au 31 décembre 1924	
		Montant	% comparé aux dépôts confiés
a) COMPTE DES DÉBITEURS (Prêts à terme)			
1. Prêts hypothécaires sans autres garanties	7023	41,9 mill.	35.0 %
2. Prêts hypoth. avec garanties complém. (cautionnements, nantissements)	4879	21,0 "	17.5
3. Prêts sur cautionnements	7889	11,1 "	9.2
4. Prêts sur nantissement	1420	3,4 "	2.9
5. Prêts sur engagement de bétail	311	0,5 "	0.5
6. Prêts à des Communes, Paroisses, etc.	283	3,2 "	2.7
7. Prêts à des Sociétés Coopératives	304	2,7 "	2.3
8. Fonds publics	468	3,3 "	2.8
b) CRÉDITS SUR COMPTES-COURANTS			
1. Avances à des communes, Paroisses, etc.	593	7,2 "	6.1
2. Avances à des sociétés coopératives	584	5,9 "	5.0
3. Avances à des particuliers sur nantis. (titres hypoth., oblig. et fonds publics)	2080	9,7 "	8.1
4. Crédits sur cautionnement	3112	9,2 "	7.7
5. Crédits sur engagement de bétail	119	0,2 "	0.2

Avec un bénéfice total de fr. 533,170,60, représentant le 0,36 pour cent du capital d'exploitation; les réserves totales s'élèvent à fr. 3,593,589,99.

Ainsi le capital social et les réserves constituent maintenant le 4 pour cent des dépôts particuliers. Les moyens propres sont en majoration de 14,35 pour cent sur une augmentation du bilan de 8,8 pour cent.

Il résulte de cette enquête à laquelle nous nous sommes livrés auprès de 283 Caisses, que les taux-créanciers appliqués en 1924 ont toujours atteint au minimum ceux en usage auprès des établissements officiels (Banques Cantonales). Quand aux taux-débiteurs, le tableau moyen suivant peut être dressé pour 1924 :

- a) Prêts hypoth. sans autres garanties 5 1/8 % net
- b) Prêts hyp. av. garant. complément. 5 3/8 % net
- c) Autres prêts 5 1/2 % net
- d) Avances en comptes-courants 5 5/8 % net
(Commission comprise)

Les frais directs d'administration, soit traitement des cais-

siers, impôts, frais généraux, etc., donnent les résultats moyens suivants, dans les principaux cantons :

	En o/o de la somme du bilan		En o/o de la somme du bilan
Argovie	0.44	Grisons	0.40
Bâle-campagne	0.41	Lucerne	0.39
Fribourg	0.45	Nidwald	0.35
Schwytz	0.45	Uri	0.27
Soleure	0.30	Vaud	0.53
St-Gall	0.41	Valais	0.36
Thurgovie	0.43		

Il est nécessaire de tenir compte que dans les cantons d'Argovie et de Fribourg, le chapitre des impôts est spécialement chargé par le droit spécial, frappant les dépôts d'épargne; dans le canton de Schwytz également, l'impôt sur la fortune est relativement fort élevé.

La moyenne générale des frais d'administration de toutes les Caisses est de 0,41 pour cent, et celle de la marge entre taux-débiteurs et créanciers, de 0,8 pour cent.

Pour établir des comparaisons sur les frais d'administration et la marge des taux, il y a lieu de tenir compte que la

plus grande partie des Caisses ne sont en activité que depuis dix à quinze ans, et ne disposent que de modestes réserves. Comme on peut aisément se rendre compte auprès de Caisses accusant de longues années d'existence, l'augmentation du fonds de réserve permet une réduction successive de la marge d'intérêt ensuite de la rente de plus en plus importante du fonds de réserve. De même, l'augmentation du chiffre du bilan entraîne plutôt une réduction de la moyenne des frais d'administration, la proportion étant plus rationnelle au rendement des capitaux confiés.

*1

**

Les renseignements statistiques montrent que le mouvement Raiffeisen Suisse n'a pas cessé de suivre une marche progressive. Chaque exercice marque un nouveau pas en avant. La situation actuelle de l'Union et des Caisses affiliées est bien de nature à causer une légitime satisfaction. Nos mutualités de crédit, basées sur l'esprit chrétien de l'entraide sociale ont déjà démontré pratiquement le grand rôle qu'elles peuvent jouer dans un développement de notre agriculture nationale.

Si nous prenons la peine d'opposer quelques taux de nos Caisses avec ceux appliqués par les banques, les avantages matériels de nos organisations ressortent nettement; ces avantages s'accroîtront encore avec les années. Il convient en outre, de tenir également compte, pour la comparaison, de multiples autres avantages secondaires, comme par exemple la facilité d'effectuer les opérations sur place, sans frais, ni perte de temps. Nous pouvons en conclure que les Caisses Raiffeisen épargnent à notre population rurale un million de francs annuellement et que les bénéfices réalisés, soit au minimum un demi million, restent également dans nos campagnes, où ils sont immédiatement utilisés.

D'une façon éclatante, la pratique s'est chargée de démontrer que les Caisses Raiffeisen répondaient à un besoin populaire en complétant de façon heureuse, l'activité de nos grandes banques, spécialement dans l'octroi du crédit agricole. A une époque comme la nôtre où l'exportation des capitaux et la majoration du taux de l'intérêt menacent d'une façon constante le crédit agricole, le rôle de nos Caisses qui cherchent à stabiliser le marché financier rural, se révèle de la plus haute importance.

Pendant que d'autres cherchent dans le collectivisme, dans l'étatisme à outrance, la solution des problèmes financiers et économiques, les Caisses Raiffeisen mettent en valeur les capacités particulières de chaque citoyen en les réunissant par une saine coopération, dans l'intérêt bien entendu de notre pays tout entier.

Le système de crédit que conçut Raiffeisen il y a 70 ans et que nous livra M. le curé Traber, s'est révélé par une pratique de 25 ans, de la plus haute valeur.

Travaillons donc infatigablement à l'extension de notre œuvre, en ayant toujours devant les yeux l'idéal auquel obéissent ses fondateurs.

Nouvelles des caisses

—o—

ISÈREABLE. — A l'assemblée générale du 21 mai 1925, cinquante-cinq membres sur 70 étaient présents (cinq absences justifiées). A 13 heures et quart, M. le président C. Favre ouvre la séance en souhaitant à tous la plus cordiale bienvenue. Ils aluèrent au milieu de nous M. le curé de la paroisse, M. Puippe,

membre du Conseil de Surveillance de l'Union et M. le juge de la commune, A. Gilsioz.

DANS L'ACTIF :

Prêts à terme	56,861.35
Prêts en comptes courants	38,529.55
Solde en caisse	7,191.05
Intérêts non payés	1,895.05
Inventaire	1.—
Total :	104,478.—

DANS LE PASSIF :

A l'Union, à St-Gall	53,781.—
Parts d'affaires	3,340.—
Dépôts d'épargne	33,359.55.—
Dépôts en comptes courants	10,380.65
Réserves à fin 1923	3,002.85
Bénéfice de l'exercice	613.95
Total :	104,478.—

Notre caissier, M. E. Gillioz explique chaque poste inscrit au tableau noir de manière que chaque membre puisse se rendre compte de la marche de la Caisse, mais constate d'autre part, que faute d'argent, celle-ci ne peut manifester toute l'activité désirable. Pour la sortir de ce marasme, il faut à tout prix y amener de l'argent. Pour s'en procurer, il encourage l'élevage du bétail et une culture mieux comprise de notre terrain. Soumis à la discussion, les comptes présentés par le caissier ne soulèvent aucune objection et sont approuvés à l'unanimité.

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS. — M. C. Favre fait ensuite part de son regret de devoir constater que ses conseils concernant l'économie n'ont pas été écoutés. Les jeunes gens, en particulier, fument beaucoup trop. Selon décision prise par les organes compétents de la Caisse, les membres sont invités à verser les intérêts et amortissements prévus, pour le 31 octobre, de manière qu'au moment de la clôture des comptes, le nombre des intérêts non payés soit réduit à néant.

M. Favre donne ensuite la parole à M. Puippe, qui ne peut s'empêcher de reprocher aux dirigeants leur pessimisme au sujet de l'avenir de la Caisse. Il reconnaît que notre population se trouve de par la topographie du pays, dans des conditions économiques particulièrement et momentanément difficiles. Cependant il entrevoit, comme il a déjà été dit, une source de revenus considérables par l'intensification d'une culture plus rentable. Il constate que la Caisse est dirigée très militairement, et par l'amélioration des conditions économiques de la commune, il entrevoit également des jours meilleurs pour la Caisse. Il dit toute l'estime qu'il éprouve pour ceux qui se dévouent ainsi au bien public et leur promet son appui auprès de l'Union.

M. Favre remercie vivement M. Puippe pour ses excellentes paroles, qui redonnent un peu de courage à l'état-major de la Caisse.

M. le curé dit le plaisir qu'il éprouve de se retrouver dans cette assemblée où sont traités d'une façon si intéressante les intérêts matériels et moraux de ses paroissiens.

Cette assemblée si instructive a été clôturée à 15 heures et demie.

AVIS Afin de pouvoir donner tout l'essentiel du Rapport annuel, ainsi mis à la portée d'un plus grand nombre de membres de nos Caisses locales, ce numéro ci est composé de 8 pages et sert pour les mois de juin et juillet. Le prochain numéro paraîtra la première semaine d'août.